

Le président de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3, R 719-90 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en ses articles L 1121-2 et L 1121-3 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie au président par le conseil d'administration en vigueur ;

Considérant l'intention de procéder au don d'une station mobile de recharge et de rangement pour les ordinateurs mobiles (modèle Grizzlink classic by Psi) de la part de Réseau Canopé en bénéfice de l'INSPE de l'Académie de Bordeaux.

Décide

Article 1^{er} :

Le don de la station mobile de recharge et de rangement pour les ordinateurs mobiles (modèle Grizzlink classic by Psi) de la part de **RESEAU CANOPE**, (Établissement public national à caractère administratif régi par les articles D. 314-70 et suivants du code de l'éducation, sis, 1 avenue du Futuroscope, téléport 1, bâtiment @4, CS 80158, 86961 Futuroscope cedex, n° SIRET 180 043 010 014 85, n° TVA intracommunautaire FR62180043010, représenté par son Directeur général, Monsieur Samuel VITEL, affaire suivie par la direction territoriale Nouvelle-Aquitaine de Réseau Canopé, située 6 rue Sainte-Catherine, 86034 Poitiers Cedex) dont le détail est dressé en annexe à la présente décision, est accepté.

Article 2 :

La direction générale des services et l'agence comptable de l'université de Bordeaux sont chargées de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 15 juin 2026,

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux



ANNEXE

DETAILS DU DON

Donateur :	Réseau Canopé
Composante bénéficiaire :	INSPE de l'Académie de Bordeaux
Description du matériel :	Station mobile de recharge et de rangement pour les ordinateurs mobiles (modèle Grizzlink classic by Psi)
Date/année d'achat du matériel donné :	Plus de 10 ans
Valeur du matériel lors de l'achat :	/
Valeur actuelle du matériel (valeur vénale) :	/